# DEPARTEMENT DU RHONE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N° INSEE 69115

C.A.V.B.S. - COMMUNE DE LIMAS

**DDT 69** 

Service Aménagement et Appui aux Territoires

Unité Urbanisme

**2** 04.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03



	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
$\mathbf{L}$		<b>A4</b>	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et		12	Utilisation de l'énergie hydraulique Établissement des canalisations de
			entretien des ouvrages		13	transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
	ii	<b>A5</b>	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		<b>I4</b>	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
		<b>A9</b>	Zones agricoles protégées		15	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					<b>I6</b>	Exploration et exploitation des mines et carrières
$ _{\mathbf{G}}$		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Périmètre des abords  Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits	****	JS1	Protection des installations sportives
E		AC3	Réserves naturelles régionales		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et /ou risques miniers (PPRM)
<b>™</b> T		AC4'	Sites patrimoniaux remarquables  Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PM3	Risques technologiques (PPRT)  Zones de rétention, de mobilité, ou
D		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PM7	stratégiques pour la gestion de l'eau  Accès aux ouvrages de prévention des inondations et submersions
E		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		PT1 PT2	protection contre les perturbations électromagnétiques  Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
		EL3	Halage et marchepied	шш	PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	[]	EL5	Visibilité sur les voies publiques		(D) 4	Protection du domaine public
		EL6	Terrains nécessaires aux routes  Alignements (se reporter aux plans		T1	ferroviaire
		EL7	d'alignements à grande échelle)  Voies express et déviations		T4	Aéronautiques de balisage
		EL11	d'agglomérations		T5	Aéronautiques de dégagement
Etabli : JUIN 2024				Modifié :		

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Les servitudes sont les suivantes :
<b>AC1</b> - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).
14 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité
<b>PM1</b> - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)
PM3 - Servitudes d'Utilité Publique relatives aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

NB : La liste des servitudes d'utilité publique constitue un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte instituant la servitude.

#### LIMAS

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

#### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

#### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

**DRAC** 

Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON cedex 01 Tél: 04 72 26 59 70

E-mail: udap69@culture.gouv.fr

#### III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Les parties suivantes du *MANOIR DU MARTELET* situé 11 chemin du Martelet à LIMAS : les façades et les toitures y compris les galeries sur cour, l'escalier à vis, la cheminée au premier étage dans l'aile Sud - Cadastre section A, parcelle n° 243.

Le PDA de ce monument a supprimé le débord sur la commune de Villefranche sur Saône.

→ Inv. Sup. M.H. du 03/10/1983. PDA AP AURA n°18-283bis du 13/09/2018

• Classement au titre des MH en totalité de la *VILLA VERMOREL* à Villefranche : la villa et son parc, y compris la serre, le mur de clôture, ses grilles et ses trois portails ainsi que la parcelles n° 616 (1ha 97a 88ca) et 617 (2a 25 ca) section AN du cadastre (et à l'exclusion des anciens garages, de la maison du gardien et de la villa Suzanne) situés aux 551, Rue du Collège, appartenant à la commune de Villefranche.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur les communes de GLEIZE et LIMAS.

L'arrêté de Classement se substitue à l'AP d'inscription n°16-411 du 21/09/2016 (RAAR ARA n°2016-042 du 03/10/2016)

→ Clas. M.H. par A.Min. Culture n°5 19/03/2021 (publication au BO du ministère de la Culture).

#### LIMAS

# 14 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

#### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

#### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -G.M.R. LYONNAIS

757 Rue de Pré Mayeux 01120 LA BOISSE Tél: 04 72 01 25 39

E-mail: rte-cm-lyo-gmr-lyo-urbanisme@rte-france.com

#### III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Ligne 63 kV SAINT-BERNARD à VILLEFRANCHE (CLIENT) aérienne Ref I4-444619258-9438-1-3137
- → Conventions Amiables
- Ligne 63 kV VILLEFRANCHE CLIENT) à AMPERE (VILLEFRANCHE) /JOUX -VILLEFRANCHE(CLIENT) aérienne et souterraine Ref I4-444619258-10006-1-934 et I4-444619258-10005-1-3502
- $\rightarrow$  Conventions Amiables

#### LIMAS

# PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

#### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-8 : R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

#### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône

SENR - Unité Prévention des Risques Naturels

165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON cedex 03 Tél : 04 78 63 11 01

E-mail: ddt-risques@rhone.gouv.fr

#### III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRNi) du bassin SAONE MOYEN (abroge et remplace les PERI de Saône).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

Arrêté préfectoral d'approbation

- note de présentation
- Règlement
- Cartes de zonage : planches au 1/5000
- Cartes des aléas (crues intermédiaires au 1/100000 et aléa de référence au 1/5000)
- Cartes des enjeux : planches au 1/5000
- Annexes pour information (bilan de concertation et rapport final).

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, bleue et violette, ainsi qu'une zone blanche qui recouvre la totalité des communes concernées.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

→ AP n°2012361-0002 du 26/12/2012 (RAA du 05/01/2013).

#### LIMAS

# PM3 - Servitudes d'Utilité Publique relatives aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

#### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'environnement : articles L.515-15 à L 515-26 et R.515-39 à R.515-50 (Plan de prévention des risques technologiques)

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : article R.511-9.

#### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône DREAL Auvergne-Rhone-Alpes -

S.A.A.T. - U.F.A. Risques technologiques (1) Unité Départementale du RHONE - Cellule Risques (2)

165 Rue Garibaldi - CS 33862 63 avenue Roger Salengro 69401 LYON Cedex 03 69100 Villeurbanne

Tél: 04 78 62 53 01 Tél: 04 72 44 12 00

#### III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Plan de prévention des risques technologiques autour de la société BAYER CROPSCIENCE France à Limas.

Ce dossier de PPRT comprend :

- une note de présentation
- un règlement
- un cahier des recommandations
- une carte de zonage
- des cartes d'aléas
- des cartes d'enjeux.

Le report sur le plan des SUP est global, se reporter aux documents annexés au PLU pour le détail du plan de zonage, les prescriptions de la zone rouge r1 et zone rouge r2 ainsi que la définition de la zone grise.

Accéder aux documents sur le site internet des PPRT de la région Rhône-Alpes : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/rhone-69-r4257.html

→ A.P. n° 2011-4900 du 17/10/2011 - (RAA spéc. du 25/01/2012). (1) (2)

#### LIMAS

### T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

#### I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes le long de l'emprise de la voie ferrée applicables aux propriétés riveraines du domaine public ferroviaire : Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (articles L.2231-1 à L.2231-9 et R.2231-1 à R,2231-8). Cf fiche T1 du géoportail pour l'application de la servitude (du 15/06/2023).

Servitudes de visibilité aux abords des passages à niveau selon un plan de dégagement : code de la voirie routière (articles L.114-1 à L.114-3 et L.114-6 - R 114-1, R.131-1 et R.141-1).

#### II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

S.N.C.F. Immobilier -

Direction Immobilière Territoriale Sud Est Campus INCITY

116 Cours Lafayette - CS 13511 69489 LYON cedex 03 Tél: 04 28 89 01 45

E-mail: ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Ligne SNCF (830 000) de PARIS LYON à MARSEILLE SAINT CHARLES.